

01 Garantie d'emprunt auprès de la banque pour l'association les petits galopins

Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

- Accorde une garantie à hauteur de 50% de l'emprunt de 15 000 € souscrit par l'association Les Petits Galopins

Décisions

-

INFORMATION :

-

Affiché le 26 Juillet 2024
Pour le Maire empêché,
Gérard Bayle, 1^{er} Adjoint

